

Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF)

Projet de cadre logique

16 mars 2012

La présente note relative au projet de cadre logique comprend trois parties : A. Commentaires reçus des membres du Comité des participants (Canada, Danemark, Allemagne et Norvège) à propos de la version du projet de cadre logique datée du 29 janvier 2012 et réponses apportées par l'équipe de gestion du fonds à ces commentaires ; B. Résumé des commentaires et demande de recommandations de la part du Comité des participants sur les prochaines étapes envisagées ; C. Version révisée du projet de cadre logique intégrant certains des commentaires reçus (en annexe 1). Les changements apportés par rapport à la version du 29 janvier 2012 sont surlignés en jaune dans l'annexe 1.

Veuillez noter que les commentaires impliquant des modifications importantes du cadre logique seront traités en fonction des recommandations exprimées par le Comité des participants lors de la réunion PC11.

L'équipe de gestion du fonds sollicite les recommandations du Comité des participants sur les questions suivantes : i) l'équipe de gestion du fonds doit-elle entreprendre l'élaboration d'un cadre de suivi-évaluation seul, reprenant les éléments pertinents déjà inclus dans le projet de cadre logique et intégrant les suggestions ? ii) Le cadre logique doit-il être révisé en fonction des commentaires reçus et finalisé de manière à permettre le suivi des progrès accomplis en plus du cadre de suivi-évaluation ? iii) Est-il nécessaire de prévoir une deuxième évaluation du FCPF, et dans l'affirmative, quand ?

A. Commentaires des membres du Comité des participants (CP) sur le projet de cadre logique et réponses de l'équipe de gestion du fonds (FMT)

Commentaire		Réponse
Généralités		
1	Globalement, nous considérons le cadre logique comme une étape très positive concrétisant la prise en compte de l'une des recommandations	Merci.

	issues de l'évaluation du programme du FCPF : élaborer et opérationnaliser un cadre complet de suivi et d'évaluation pour le processus de préparation (et, à l'avenir, le Fonds carbone) (Canada)	
2	S'agissant des rapports, nous souhaitons encourager la FMT à envisager la production régulière de comptes rendus sur le cadre logique en complément de celui qui est déjà présenté dans le Rapport annuel du FCPF, en fonction des besoins. (Canada)	C'est noté. Cette proposition pourrait être associée aux comptes rendus à effectuer pour le cadre de suivi-évaluation.
3	Le cadre logique est vu davantage comme un outil de planification que comme un cadre de suivi et d'évaluation et ce point est souligné. Toutefois, les informations de référence présentées ne donnent pas une idée précise de la finalité exacte du cadre logique ; il n'est pas précisé comment et par qui il sera utilisé et qui en rendra compte. Ces points demandent à être clarifiés. (Norvège)	Le cadre logique a été élaboré pour cerner et hiérarchiser les activités principales à entreprendre par les partenaires du FCPF dans les 3 à 4 prochaines années pour atteindre les objectifs (résultats visés) du FCPF. Il a été conçu comme un outil permettant de suivre la progression générale du programme. C'est la FMT qui se chargerait de rendre compte des progrès enregistrés au niveau du Programme du FCPF, à l'aide des indicateurs inscrits dans le cadre logique.
Le cadre logique reflète-t-il l'orientation stratégique du FCPF pour les trois à quatre années qui viennent ?		
4	Nous estimons que le cadre logique reflète l'orientation stratégique du FCPF pour les trois à quatre années qui viennent. (Canada)	Merci de cette confirmation.
5	Le cadre logique reflète effectivement l'orientation stratégique du FCPF puisqu'il aligne directement les résultats visés sur les objectifs du FCPF tels qu'énoncés dans la Charte et définit des indicateurs de réalisation pertinents pour les activités des prochaines années. (Allemagne)	Merci de cette confirmation.
6	Le contexte du FCPF a considérablement changé depuis sa création en 2007. Le Fonds a été mis en place sous la forme d'un programme pilote chargé de préparer les pays à l'application du mécanisme REDD+ en 2012. Il faudra attendre 2020 pour l'entrée en vigueur d'un « pacte mondial sur le climat ayant force légale ». Pour le moment, on ne voit pas encore clairement comment seront financées les exigences de réduction des émissions prévues par REDD+ sur la période 2012-2020 afin de d'assurer la réalisation de l'objectif commun fixé par la CCNUCC (freiner, arrêter et inverser la perte de la couverture forestière et les émissions de carbone). Nous estimons que cette modification fondamentale de l'« environnement économique » du FCPF mérite d'être débattue au sein du CP afin de déterminer si les objectifs	Le Comité des participants pourrait décider de discuter de cette proposition, par exemple lors d'une session spéciale consacrée à cette question dans le cadre d'une prochaine réunion.

	stratégiques de la charte sont encore pertinents ou s'il ne serait pas judicieux de définir une stratégie plus ambitieuse resituant clairement le FCPF par rapport à l'objectif général mentionné ci-dessus. (Norvège)	
Comment affiner les indicateurs de résultats, les rendre plus pertinents, plus faciles à mettre en œuvre et à mesurer ?		
7	<p><i>Commentaires relatifs à des résultats spécifiques : les pays sont prêts à réduire les émissions dues à la déforestation et/ou à la dégradation de la forêt et ont les capacités nécessaires pour tirer parti des futurs systèmes éventuels d'incitations positives à REDD+ (Fonds de préparation)</i></p> <p>- Ce résultat est assorti d'indicateurs de résultats très concrets, qui seront facilement mesurables et permettront une évaluation directe des progrès. Toutefois, la logique des chiffres n'est pas claire : comment a-t-il été décidé que 10 ensembles de documents de préparation seraient approuvés par le CP (d'ici 2015) ? (Canada)</p>	<p>Logique des 10 ensembles de documents de préparation à approuver par le CP : il s'agit d'une estimation aussi précise que possible du nombre minimal d'ensembles de documents de préparation pouvant être avalisés par le CP d'ici 2015, sur la base du temps moyen qui devrait être nécessaire aux pays pour se préparer. Il a, en effet, été estimé que trois années pourraient être nécessaires pour que les pays atteignent le degré de préparation suffisant pour soumettre l'ensemble des documents de préparation. Sur la base de cette estimation, on peut donc s'attendre à ce que les pays ayant signé un accord de préparation en 2010-2011 aient suffisamment progressé pour soumettre leurs documents de préparation en 2013-2014 (RDC, Mexique, Indonésie, Ghana, Népal). Un nombre similaire de pays devraient soumettre leurs documents de préparation en 2015. 10 est un chiffre indicatif. Il pourrait en fait être supérieur comme le signale l'indicateur « 10 (au minimum) ».</p>
8.	<p><i>Les pays retenus par le FCPF présentent les éléments clés d'un système de paiement basé sur les résultats de réductions d'émissions obtenues grâce aux activités REDD+, en vue d'un partage équitable et de la promotion d'incitations positives futures à large échelle pour REDD+ (Fonds carbone)</i></p> <p>- Nous proposons d'inverser l'ordre des éléments du résultat du programme de la façon suivante : « En vue d'un partage équitable et de la promotion d'incitations positives futures à large échelle pour REDD+, les pays retenus par le FCPF présentent les éléments clés d'un système de paiement basé sur les résultats de réductions d'émissions obtenues grâce aux activités REDD+. » (Canada)</p>	<p>La formulation de ce résultat du programme (et des autres) est directement issue des objectifs du FCPF tels qu'ils figurent dans la section 2.1 de la Charte. Il est important d'utiliser la même formulation par souci de cohérence.</p>

9.	<p>- L'utilisation des termes « résultats » (<i>outcomes</i>) et « réalisations » (<i>outputs</i>) tout au long du cadre logique prête à confusion. Des définitions seraient les bienvenues.</p> <p>À ce qu'il nous semble, la plupart des indicateurs font référence à des réalisations (<i>outputs</i>), voire à des activités et des informations d'entrée (<i>inputs</i>) mais ils sont très peu nombreux à faire référence à des résultats. Quoi qu'il en soit, certains de ces indicateurs (de réalisation) ont été améliorés par rapport à la version précédente, notamment ceux des objectifs 1 + 2. Ils sont pertinents, possibles à mettre en œuvre et à mesurer.</p> <p>En ce qui concerne les autres objectifs (3 + 4), il reste nécessaire d'affiner les indicateurs, qui ne sont pas encore assez spécifiques et ne sont pas facilement mesurables. Par ailleurs, il semble que ni la FMT ni les partenaires de prestation n'aient une responsabilité quant à la réalisation de l'objectif numéro 3 et que la responsabilité en incombe exclusivement aux peuples autochtones, aux OSC et autres parties prenantes des pays. Compte tenu de l'éventail des activités suggérées dans la Note d'orientation stratégique ou issues de l'Approche commune, la FMT ne rend pas justice à son propre rôle et à celui des partenaires de prestation pour la réalisation de cet objectif. (Allemagne)</p>	<p>Une explication des termes a été ajoutée en note au bas des pages 1 et 2.</p> <p>Le rôle de la FMT et des partenaires de prestation (PP) a été précisé. La liste des indicateurs a été révisée sur la base des commentaires.</p>
10.	<p>De plus, il serait appréciable que le nombre des indicateurs soit mieux équilibré entre l'objectif 2 (Fonds carbone, actuellement 5 indicateurs) et l'objectif 3 (bénéfices associés, actuellement 2 indicateurs). Le regroupement des 2 indicateurs précédemment utilisés pour les « moyens de subsistance » et la « biodiversité » ne rend pas l'indicateur ainsi obtenu plus conforme aux critères SMART. Il serait peut-être plus judicieux de le séparer en 3 :</p> <p>1) Les documents de préparation et les programmes de RE soumis au FCPF montrent que les parties prenantes concernées se sont activement impliquées dans la mise en œuvre des processus de préparation nationale à REDD+.</p> <p>2) Les documents de préparation et les programmes de RE soumis au FCPF montrent que des moyens de maintenir ou d'améliorer les moyens de</p>	<p>Suggestion intégrée dans le projet révisé.</p>

	<p>subsistance des communautés locales sont testés. 3) Les documents de préparation et les programmes de RE soumis au FCPF montrent que des moyens de préserver la biodiversité sont testés. Il faudrait, de plus, demander à des spécialistes en suivi-évaluation de poursuivre le travail de définition d'indicateurs qualitatifs mesurables sur lesquels nous puissions nous accorder. (Allemagne)</p>											
<p>11.</p>	<p>Il faudrait peut-être que l'« indicateur de résultat » relatif à l'objectif 3 (« améliorer les moyens de subsistance et préserver la biodiversité ») se réfère expressément à la réalisation de travaux d'EESS (par ex. : « x pays ont inclus l'EESS et le CGES dans les documents de préparation et/ou les programmes de réduction des émissions »). Il est logique que l'EESS soit censée être utilisée pour établir les priorités et les opportunités d'amélioration des moyens de subsistance et de préservation de la biodiversité (en tant que réalisation). De ce fait, la réalisation (et l'utilisation) de ces études constituera un indicateur de résultat important (et utile...). Sinon, les indicateurs mentionnés en référence à l'objectif 3 (« identifier des moyens... », « fournir des données d'entrée sur les moyens... ») sont un peu vagues et risquent d'être difficiles à mesurer. (Danemark)</p>	<p>Cette suggestion a été intégrée.</p>										
<p>12.</p>	<p>Cette question est liée à la finalité de l'exercice. Nombre des indicateurs proposés sont formulés comme des objectifs plutôt que comme des indicateurs. Les indicateurs – si l'on en utilise – doivent permettre de vérifier l'état des résultats obtenus (mesure du degré de réalisation) et, par ailleurs, être présentés sous forme de variables (nombre de..., proportion de...). Dans le cas contraire, l'indicateur ne permet pas de traiter les résultats qui ne correspondent pas à l'objectif. Quelle conclusion tirer, par exemple, si le premier indicateur est 29 ? De plus, une valeur de référence est nécessaire</p> <table border="1" data-bbox="289 1227 1199 1333"> <thead> <tr> <th>Résultat du programme</th> <th>Indicateur</th> <th>Base de référence</th> <th>État</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Résultat du programme	Indicateur	Base de référence	État	Objectif						<p>La suggestion de reformulation des indicateurs est judicieuse et rendra le cadre logique plus clair. Cette suggestion sera intégrée dans la version révisée du cadre logique si le Comité des participants décide de conserver le cadre logique en plus d'un cadre de suivi-évaluation car elle impliquera des modifications substantielles (voir la réponse aux commentaires 15 et 16). Le choix des indicateurs est fondé sur les grandes étapes envisagées pour l'obtention des résultats souhaités. Par exemple, la réalisation d'un contrôle préalable par un pays qui se prépare à signer un accord de subvention pour la préparation marque le début du processus de préparation pour ce pays. La réalisation</p>
Résultat du programme	Indicateur	Base de référence	État	Objectif								

	Nombre de pays soumis à un contrôle préalable	15	(22, T1, 2014)	(30, T1, 2015)	d'une revue intermédiaire est une mesure du degré d'avancement de la préparation et l'aval donné par le CP à un ensemble de documents de préparation indique que la préparation du pays est suffisamment avancée pour lancer la mise en œuvre de sa stratégie. Certains indicateurs, comme le cadre méthodologique du Fonds carbone et l'approche de détermination des prix sont des conditions préalables à la participation des pays au Fonds carbone. Ils représentent donc une mesure des progrès réalisés par la création des cadres nécessaires pour que les pays puissent faire valoir les performances qui serviront de base aux paiements pour les réductions d'émissions dues à REDD+.
Certains des indicateurs inscrits dans le cadre logique sont un calque des réalisations correspondantes ; ils indiquent par conséquent que la réalisation a été accomplie mais pas quel a été son effet. Il est important de clarifier ce que mesure chaque indicateur et de savoir pourquoi on l'utilise. (Norvège)					
Réalisations supplémentaires ou alternatives (principales prestations) qui aideraient le FCPF à atteindre les différents résultats.					
13.	Oui, en particulier en relation avec les objectifs 3 + 4, par ex. des activités d'apprentissage sud-sud, des ateliers, des panels de partage des connaissances du CP, etc., la consultation par différentes parties prenantes et le public des critères d'évaluation des documents de préparation comme cela se fait actuellement, la présence de la FMT dans des conférences internationales et des réunions de spécialistes, la remontée d'informations par les membres du CP auprès de leurs propres institutions – autant de moyens de diffusion des connaissances acquises dans le cadre du FCPF et de promotion de l'objectif 3. D'autres réalisations pourraient être identifiées avec l'aide d'une équipe de suivi-évaluation. (Allemagne)				Ces suggestions ont été intégrées dans le projet révisé de cadre logique.
14.	Les résultats finaux du Programme ne correspondent pas à ce que l'on considère généralement comme des résultats finaux. Les résultats finaux doivent être des effets, c'est-à-dire des conséquences d'une ou plusieurs réalisations. Les quatre résultats présentent les caractéristiques d'actions/réalisations à un niveau inférieur. À quoi mèneront ces résultats ? Quelle est leur finalité ? Le résultat 2 mélange deux choses différentes : il faudrait séparer l'introduction du paiement basé sur les résultats et le partage équitable des bénéfices – au moins pour permettre de mesurer les objectifs, si nous devons le faire (ce qui, une fois encore, n'apparaît pas clairement) (si le texte				La FMT est consciente des différences d'interprétation qui résultent des différences de perception des termes « résultats visés/finaux » (<i>outcomes</i>) et « réalisations » (<i>outputs</i>). Les résultats sont par défaut les objectifs du FCPF tels que formulés dans la Charte, lesquels doivent finalement déboucher sur la réalisation de l'objectif général du FCPF, à savoir la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation de la forêt. Les indicateurs de résultats relatifs aux performances servant de base au paiement et au partage équitable

	de la Charte doit être utilisé). (Norvège)	des bénéfices ont été séparés.
Besoin d'un cadre de suivi-évaluation		
15.	Nous sommes favorables à l'élaboration d'un cadre complet de suivi-évaluation, allant au-delà du suivi des réalisations prévu dans le cadre logique et reliant les quatre résultats finaux du programme à l'objectif général. De notre point de vue, outre la totale prise en compte de la récente recommandation issue de l'évaluation du programme, un cadre de suivi-évaluation exhaustif donnerait des atouts au FCPF pour aborder l'évaluation qui doit être prochainement effectuée par le Groupe indépendant d'évaluation, et qui est prévue, à ce que nous avons compris, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2012 (la FMT a-t-elle compris la même chose ?). (Canada)	Nous ne sommes pas informés d'une évaluation du FCPF par le GIE au quatrième trimestre. Une revue du programme mondial du FCPF par le GIE est en cours ; les résultats devraient être publiés au deuxième trimestre 2012. Les membres du GIE qui dirigent cette étude seront présents au Paraguay. Le cadre de suivi-évaluation pourrait être utile aux futures évaluations du FCPF. Le CP pourrait statuer sur la nécessité et la planification d'une deuxième évaluation conformément à la Charte du FCPF.
16.	Même si le cadre logique reflète l'orientation stratégique du FCPF, il ne répond pas au besoin de cadre de suivi-évaluation souligné dans le rapport d'évaluation. La question du suivi et de l'évaluation a été débattue précédemment (projet 2009, Note 2010-13). Pourtant, le cadre logique proposé ne fait aucune référence à ces discussions antérieures. Dans le cadre du processus de définition de résultats et d'indicateurs intermédiaires, nous devrions être en mesure de déduire ceux-ci des effets, résultats et indicateurs recherchés à plus long terme et non pas procéder en sens inverse. Nos buts risquent, sinon, d'être flous et nous aurons du mal à évaluer les réalisations sur le terrain. Nous suggérons donc de mettre en place une équipe de spécialistes chargée d'élaborer un cadre solide de suivi-évaluation à long terme, lequel pourra orienter les évaluations futures, ainsi que des cadres logiques à court et moyen termes. (Allemagne)	Veillez noter que le cadre logique tel qu'il est présenté a été élaboré uniquement pour refléter l'orientation stratégique du FCPF, en utilisant les objectifs pour hiérarchiser les programmes de travail du FCPF dans les années qui viennent. Comme le souligne son préambule, le cadre logique n'est pas un cadre de suivi-évaluation. Il ne comprend donc pas de liste exhaustive d'indicateurs ou de réalisations à contrôler mais présente plutôt une poignée d'indicateurs clés visant à garantir que les actions entreprises s'inscrivent bien dans la logique des objectifs stratégiques. La FMT a pris bonne note de la suggestion de créer un cadre de suivi-évaluation en plus du cadre logique, sur la base du projet 2009 (Note 2010-13) et s'attèlera à cette tâche après la réunion CP11. Le cadre de suivi-évaluation, axé sur une évaluation de l'impact du FCPF, sa pertinence, son efficacité et son efficacité, devrait être plus exhaustif et inclure les indicateurs et réalisations présentés dans le cadre logique. Au vu des commentaires reçus, il semble sensé d'élaborer un cadre complet de suivi-évaluation permettant de

		contrôler la progression.
17.	Nous aimerions, par ailleurs, avoir des informations sur la façon dont le cadre logique s'articule avec le cadre de suivi et d'évaluation envisagé suite à la suggestion du rapport d'évaluation du FCPF de juin 2011. (Norvège)	Voir la réponse au commentaire 16.

B. Résumé des commentaires ; mesures que pourrait prendre le Comité des participants

1. La FMT souhaite souligner la grande utilité des commentaires reçus des Participants sur le cadre logique. Les principales observations formulées dans ces commentaires sont les suivantes :
 - I. Le cadre logique reflète l'orientation stratégique principale du FCPF pour les 3 à 4 prochaines années (exercice 2015) et pourrait éventuellement servir à rendre compte des progrès accomplis en complément du processus actuel de reddition de comptes par le biais du rapport annuel du FCPF. Des suggestions ont été faites pour l'amélioration du cadre logique et la clarification de certains indicateurs et de certaines réalisations.
 - II. La finalité du cadre logique, la pertinence et l'utilisation des objectifs du FCPF comme base du cadre logique manquent de clarté. Différents commentaires mettent en évidence le manque d'exhaustivité des indicateurs et, s'agissant des réalisations et des indicateurs, l'accent est mis sur le contrôle des activités et prestations intermédiaires. De ce point de vue, le cadre logique ne va pas assez loin dans son inclusion d'indicateurs adaptés visant à rendre compte des effets et impacts du programme du FCPF.
 - III. La quasi-totalité des commentaires reçus évoquent la nécessité d'un cadre plus exhaustif de suivi et d'évaluation du FCPF ainsi que le besoin de clarifier le lien entre le cadre logique et ce cadre de suivi-évaluation, lequel serait élaboré sur la base de la recommandation de la première évaluation du FCPF.

Mesures que pourrait prendre le Comité des participants

2. Comme le précise son préambule, le périmètre du cadre logique n'est pas aussi complet que celui attendu d'un cadre de suivi-évaluation. L'élaboration en a été lancée au moment de la prise en compte des questions stratégiques dégagées par la première évaluation, avec l'objectif de cerner les activités essentielles devant guider le travail du FCPF à court terme tout en assurant l'adéquation avec les objectifs définis dans la Charte du FCPF. Quand au cadre de suivi-évaluation, comme son nom l'indique, il fournirait un cadre pour une évaluation future du FCPF, en plus de servir de base à un contrôle périodique du programme.

3. Compte tenu des commentaires reçus et des réponses de la FMT, le CP pourrait débattre des questions ci-dessous et formuler des recommandations à leur propos :

- I. L'équipe de gestion du fonds doit-elle entreprendre l'élaboration d'un cadre de suivi-évaluation seul, reprenant les éléments pertinents déjà inclus dans le projet de cadre logique et intégrant les suggestions ?
- II. Le cadre logique doit-il être révisé en fonction des commentaires reçus et finalisé de manière à permettre le suivi des progrès accomplis en plus du cadre de suivi-évaluation ?
- III. Est-il nécessaire de prévoir une deuxième évaluation du FCPF, et dans l'affirmative, quand ?

C. Projet révisé de cadre logique (16 mars 2012)

Contexte

1. Le projet de cadre logique a été élaboré pour orienter le programme de travail du FCPF. Il s'appuie directement sur les objectifs du FCPF tels que définis dans sa Charte et sur le rôle pilote du Fonds dans les prochaines années.
2. Le cadre logique définit, en fonction de l'objectif général du FCPF, les buts à moyen terme du programme (2012-2015) sous la forme i) d'un objectif général, ii) de résultats visés par le programme, iii) d'indicateurs de progression permettant de mesurer ces résultats, et iv) de réalisations clés nécessaires pour atteindre chacun de ces résultats. Les résultats finaux du cadre logique sont les quatre objectifs du FCPF tels qu'ils sont formulés dans la Charte.
3. Le cadre logique n'est pas un cadre de suivi et d'évaluation en lui-même. En effet, le périmètre d'un cadre de suivi et d'évaluation dépasserait le seul contrôle des réalisations et s'orienterait davantage vers une évaluation de l'impact du FCPF par rapport à REDD+, de son efficacité et de sa pérennité. Le Comité des participants souhaitera peut-être discuter de la nécessité d'un cadre de suivi-évaluation et de la planification des évaluations futures lors de ses réunions de 2012.
4. Les résultats et indicateurs du projet de cadre logique ont été définis de manière à permettre aux pays REDD participants d'accomplir leur préparation à REDD+ et d'engager avec efficacité et efficience les tests de paiement sur la base des performances. Au cours de ce processus, il est prévu que les pays REDD participants soumettent des documents de préparation et pilotent des programmes de réduction des émissions. Les enseignements tirés de ces premières expériences pourraient permettre aux autres pays REDD+ de progresser plus rapidement dans leur préparation à REDD+. Pour contribuer à l'efficacité de ce processus, il faudrait renforcer les volets d'assistance technique et de gestion des connaissances du FCPF.
5. Il est important de ne pas perdre de vue que les quatre résultats finaux du programme présentés dans le cadre logique ne sont pas indépendants les uns des autres mais sont interconnectés, même s'ils ont des portées différentes. En particulier, les résultats 1 et 2 concernent des accomplissements nécessaires, respectivement ; pour le Fonds de préparation et le Fonds carbone, et sont consécutifs puisque le travail correspondant au Fonds de préparation permet ensuite la réalisation des résultats souhaités pour le Fonds carbone (par ex. pour pouvoir signer l'Accord de paiement des réductions d'émissions il faut que l'ensemble des documents de préparation ait été avalisé). Les résultats 3 et 4 sont transversaux et une progression est possible en parallèle avec les résultats 1 et 2. De ce fait, les indicateurs et les réalisations correspondant à chacun des résultats finaux ont une portée différente.
6. Par souci de simplicité, les rôles et responsabilités correspondant aux réalisations sont indiqués entre crochets.
7. L'équipe de gestion du fonds sollicite les réactions du Comité des participants sur les points suivants :

- i. la mesure dans laquelle le cadre logique reflète l'orientation stratégique du FCPF pour les trois à quatre années qui viennent ;
- ii. la manière d'affiner les indicateurs de résultats pour les rendre plus pertinents, plus faciles à mettre en œuvre et à mesurer ;
- iii. les réalisations supplémentaires ou alternatives (prestations clés) qui aideraient le FCPF à atteindre ces différents résultats.

Annexe 1 : Projet de cadre logique FCPF pour les exercices 2012-2015 (en date du 16 mars 2012)

Objectif général	Résultats du programme	Indicateurs de résultats ¹	Réalisations ² [et partie(s) responsable(s)]
La réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation	1. Les pays sont prêts à réduire les émissions dues à la déforestation et/ou à la dégradation des forêts et ont les capacités nécessaires pour tirer parti des futurs systèmes	30 pays sont soumis à un contrôle préalable des PP après évaluation des R-PP par le CP en vue de la signature de l'Accord de subvention pour la préparation.	Prompte réalisation de la note d'évaluation des R-PP et des autres procédures nécessaires [pays, PP]
		20 pays (au minimum) présentent des rapports de progression intermédiaires.	Prompte mise en œuvre du financement (performances de préparation sensiblement équivalentes entre pays, indépendamment des PP) [pays, PP, CP]

¹ Les indicateurs de résultats sont des mesures qualitatives/quantitatives permettant de déterminer si les résultats du programme sont en bonne voie de réalisation.

² Les réalisations sont des étapes intermédiaires/ des prestations clés qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de performance mesurés par les indicateurs. Par exemple, pour que 30 pays soient soumis à un contrôle préalable, il faut d'abord que la Note d'évaluation des R-PP ait été faite et que d'autres exigences procédurales nécessaires à la signature de l'Accord de subvention pour la préparation aient été accomplies.

Objectif général	Résultats du programme	Indicateurs de résultats ¹	Réalizations ² [et partie(s) responsable(s)]
<p>des forêts (REDD+) contribue à limiter les changements climatiques</p>	<p>éventuels d’incitations positives à REDD+ (Fonds de préparation)</p>	<p>Aval donné par le CP à (minimum) 10 ensembles de documents de préparation</p>	<p>Fourniture aux pays engagés dans le processus de préparation d’une assistance technique et d’un encadrement efficaces, comprenant l’approbation des directives sur les documents de préparation et du cadre d’évaluation de ces documents par CP12 (PP, CP)</p>
	<p>2. Les pays retenus par le FCPF présentent des éléments clés d’un système de paiement basé sur les résultats de réductions d’émissions dues aux activités REDD+, en vue d’un partage équitable et de la promotion d’incitations positives futures à large échelle à REDD+</p>	<p>Discussion et approbation par les participants au FC de procédures et processus opérationnels pour les programmes de RE.</p>	<p>Élaboration de procédures et processus opérationnels pour les programmes RE [FMT]</p>
		<p>Adoption par le CP d’une version de travail du cadre méthodologique du FC et d’une approche de définition des prix – mises à jour périodiques pour intégrer la progression du processus de la CCNUCC.</p>	<p>Élaboration d’un cadre méthodologique pour le FC et d’une approche de détermination des prix pour la préparation de programmes RE haute qualité [CP, FMT]</p>
		<p>Soumission par au moins 5 pays REDD de leur ER-PIN d’ici 2013 ; sur les 5, au moins 3 sont soumis à un contrôle préalable par la BM pour préparer la signature d’un Accord de paiement des réductions d’émission (avec prise en compte de la nécessité d’un partage équitable des bénéfices)</p>	<p>Préparation des programmes ER pour signature [pays, participants au FC, BM, FMT]</p>
		<p>Constitution par le FC d’un capital de 350 millions de dollars pour encourager les programmes RE à large échelle.</p> <p>Nombre des participants privés au sein du FC porté à 5 pour tester la montée en puissance des incitations positives par l’implication du secteur privé.</p>	<p>Augmentation du capital du FC [FMT]</p> <p>Accroissement de l’interaction avec le secteur privé et des actions de marketing dans cette direction [FMT].</p>
		<p>Inclusion des activités de partage équitable des bénéfices dans la conception des programmes de RE et élaboration en fonction du cadrage des directives FCPF et de la décision de la COP16.</p>	<p>Pays pilotes testant l’intégration d’approches innovantes de partage des bénéfices dans la planification de la préparation et les programmes RE [pays]</p>

Objectif général	Résultats du programme	Indicateurs de résultats ¹	Réalizations ² [et partie(s) responsable(s)]
	<p>3. Dans le cadre de la démarche REDD+, des moyens d’améliorer les moyens de subsistance des populations locales et de préserver la biodiversité ont été testés</p>	<p>Programmes de renforcement des capacités des populations autochtones et des OSC en appui de propositions mettant en relief des moyens qui préservent ou améliorent les moyens de subsistance des populations locales.</p>	<p>Développement avéré des capacités des PA et des CSO à identifier des moyens pour maintenir et améliorer les moyens de subsistance suite à leur participation aux programmes de renforcement des capacités [PP, observateurs, pays REDD, FMT]</p>
		<p>Inclusion de l’EESS et d’un projet avancé de CGES dans (au minimum) 10 pays soumettant leurs documents de préparation et/ou leur programme de réduction des émissions.</p>	<p>Le travail analytique réalisé dans le cadre de l’EESS permet de dégager des priorités et des opportunités d’amélioration des moyens de subsistance et de préservation de la biodiversité, lesquels sont utilisés pour l’élaboration des programmes de réduction des émissions.</p>
		<p>1) Les documents de préparation et les programmes de RE soumis au FCPF montrent que les parties prenantes concernées se sont activement impliquées dans la mise en œuvre des processus de préparation nationale à REDD+.</p>	<p>Grâce aux priorités et opportunités dégagées par l’EESS, les parties prenantes concernées collaborent à des stratégies d’amélioration des moyens de subsistance au niveau local et de prise en compte des valeurs de la biodiversité dans l’élaboration au niveau national du plan de préparation et/ou du programme de réduction des émissions. [pays REDD]</p>
		<p>2) Les documents de préparation et les programmes de RE soumis au FCPF montrent que des moyens de maintenir ou d’améliorer les moyens de subsistance des communautés locales sont testés.</p>	
<p>3) Les documents de préparation et les programmes de RE soumis au FCPF montrent que des moyens de préserver la biodiversité sont testés.</p>			

Objectif général	Résultats du programme	Indicateurs de résultats ¹	Réalizations ² [et partie(s) responsable(s)]
	<p>4. Large diffusion des connaissances acquises au cours du développement du FCPF et de la mise en œuvre des propositions de mesures pour la préparation (avec le Fonds de préparation) et des réductions d'émissions (avec le Fonds carbone)</p>	<p>Augmentation du nombre des personnes, notamment originaires des pays participants, qui consultent le site web pour y trouver des informations, utilisent et mentionnent des connaissances produites par le FCPF.</p> <p>De nouveaux pays manifestent leur intérêt en tant qu'observateurs ou rejoignent le FCPF.</p> <p>Diffusion plus large et plus fréquente de supports de connaissance par voie de médias multiples.</p>	<p>Finalisation de la stratégie de diffusion des connaissances au niveau mondial [FMT]</p> <p>Diffusion des enseignements tirés du pilotage de l'Approche commune [PP, FMT].</p> <p>Mise en place de dialogues avec les populations autochtones au niveau mondial et régional [PP, pays REDD, FMT]</p> <p>Actions d'apprentissage sud-sud, ateliers, panels de partage des connaissances du CP lors des réunions du CP, consultation par les diverses parties prenantes et le public de tous les documents clés, participation de la FMT à des conférences internationales et à des réunions de spécialistes, remontée d'informations par les membres du Comité des participants auprès de leurs propres institutions : autant de moyens utilisés pour diffuser les connaissances acquises dans le cadre du FCPF [PP, CP, pays, observateurs, FMT]</p> <p>Diffusion de supports de connaissance et d'enseignements liés aux résultats 1, 2 et 3 auprès des parties prenantes cibles en conformité avec la stratégie mondiale et/ou nationale de diffusion [FMT au niveau mondial, pays aux niveaux régional et national].</p>

Abréviations et acronymes utilisés dans le cadre logique

- BM : Banque mondiale
- CP : Comité des participants
- FC : Fonds carbone

EES : Évaluation environnementale et sociale stratégique
ERPA : Accord de paiement de réduction d'émissions
ER-PIN : Fiche conceptuelle de programme de réduction des émissions
FMT : Équipe de gestion du fonds
OSC : Organisations de la société civile
PA : Peuples autochtones
Pays : Pays participant à la REDD
PP : Partenaires de prestation
RE : Réduction des émissions
R-PP : Proposition de mesures pour la préparation